TEC214 - Comptabilité et audit

Mis à jour le 02-03-2026

Code : TEC214

Unité d'enseignement de type cours

20 crédits

Responsabilité nationale :
EPN10 - Comptabilité Contrôle Audit (CCA) / Marie-Line LEVEQUE

Contact national :

EPN10 - CCA - Intec

292 rue saint martin
75003 Paris
01 40 27 25 38
Service accueil-orientation
intec_accueil@lecnam.net

Présentation

Prérequis

Sont autorisés à suivre cette formation, les candidats titulaires de l'un des titres ou diplômes suivants :

- Diplôme de gestion et de comptabilité (DGC) du Cnam-Intec
- Diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) de l'État
- Titre ou diplôme admis en dispense du DCG État
- Diplôme d'études comptables et financières (DECF) État
- Master ou diplôme conférant le grade de master délivré en France ou dans un État membre de l'Espace européen de l'enseignement supérieur
- Titre de responsable comptable du Cnam (*N.B. : Ce titre ne donne pas accès aux épreuves du DSCG Etat*)
- Accès dérogatoire par une VAPP prononcée par le Cnam-Intec, au vu des études, formations et expérience professionnelle ou personnelle
- Et, à titre dérogatoire, les personnes non titulaires de l'un des titres ou diplômes exigés ci-dessus sous réserve qu'ils remplissent les conditions pré-requises pour s'inscrire à cette UE : avoir obtenu, au préalable, une note égale ou supérieure à 10/20 aux UE TEC119 et TEC120 du DGC Intec ou du DCG Etat (N.B. : Cette procédure dérogatoire d'inscription ne s'applique pas aux examens de l'Etat).

Objectifs pédagogiques

UE du DSGC Intec
Exprimer et justifier une opinion sur les comptes analysés en cernant les contours de l'entité.
Développer une réflexion sur la valeur à partir de la théorie économique et la transposer dans le domaine comptable.
Faire le lien entre le diagnostic financier, l'ingénierie financière, les contraintes économiques et juridiques et l'équilibre du pouvoir.
Accompagner le chef d'entreprise dans les opérations de restructuration.

Identifier et expliquer les différences de traitement entre le référentiel comptable français et le référentiel international (IFRS).

Participer à l'élaboration du reporting financier des groupes en normes françaises et IFRS.

Montrer le caractère spécifique de l'audit en tant qu'instrument de légitimation financière (crédibilité, sincérité, régularité, transparence).

Participer à la mise en oeuvre d'une mission de certification des états financiers.
Maîtriser l'architecture générale des normes de reporting durabilité et d'identifier les principes de construction de ce reporting.

Participer à la mise en œuvre d'une démarche d'audit adaptée à la durabilité.

Compétences

Savoir interpréter et démontrer une réglementation nationale et/ou internationale en matière de consolidation, de restructurations et d'audit

Etre capable de calculer et de comptabiliser des opérations complexes en lien avec les groupes de sociétés (consolidation et restructuration)

Etre en mesure d'évaluer les conséquences financières et comptables d'une opération complexe (consolidation et restructuration) et de recommander un traitement pertinent

Savoir mesurer des risques et mettre en oeuvre une démarche d'audit

Programme

Contenu

COURS 1. REPORTING FINANCIER DES GROUPES EN NORMES FRANCAISES ET IFRS (Partie 1 : Réglementations et périmètre)

Partie 1 : Présentation générale des normes en consolidation

Partie 2 : Les grands principes d'évaluation en consolidation

Partie 3 : Le processus de consolidation

Partie 4 : Le périmètre de consolidation

COURS 2. REPORTING FINANCIER DES GROUPES EN NORMES FRANCAISES ET IFRS (Partie 2 : Mise en oeuvre de la consolidation)

Partie 5 : Principes et méthodologie des retraitements de préconsolidation

Partie 6 : Les retraitements pour élimination des législations fiscales

Partie 7 : Les retraitements d'homogénéisation en fonction de la réglementation et/ou des choix du groupe

Partie 8 : La conversion de comptes en devises de filiales étrangères

Partie 9 : Les opérations de consolidation

Partie 10 : Les documents de synthèse consolidés

COURS 3. FUSION ET OPERATIONS ASSIMILEES

Partie 11 : Les opérations de regroupement et les stratégies d’entreprises

Partie 12 : Les fusions

Partie 13 : Les apports partiels d’actifs et les scissions

COURS 4. AUDIT

Partie 14 : Présentation générale et définitions

Partie 15 : Cadre légal et institutionnel de la profession d'expert-comptable

Partie 16 : Cadre légal et institutionnel des professions de CAC et auditeur durabilité

Partie 17 : La démarche d’audit et le déroulement d’une mission

Partie 18 : Le cadre conceptuel du reporting de durabilité

Modalités de validation

- Examen final

Description des modalités de validation

DSGC INTEC

- Examen final écrit d'une durée de 4 heures.

- Coefficient : 1,5.

- Note inférieure à 6/20 éliminatoire.

La réussite à cette unité d'enseignement permet l'acquisition du bloc de compétences correspondant.